

« Mutéco aéronautique inter-régional »

Une opportunité pour former plus de 600 intérimaires dans les métiers de l'aéronautique

Contexte et objectifs de l'action :

L'ensemble de la filière aéronautique est actuellement confrontée à un fort besoin de main d'œuvre qualifiée liée à une dynamique économique forte et continue.

Devant la difficulté à recruter en nombre et à fidéliser des profils qualifiés dans les bassins d'emploi concernés, la réponse à cette situation de pénurie de compétences dans les territoires passe par la formation de publics aux profils hétérogènes, souvent éloignés des prérequis attendus.

Fort de ce constat, le FAF.TT a négocié un partenariat financier avec le FPSPP pour vous permettre d'accompagner plus de 600 parcours pouvant s'appuyer sur :

- La professionnalisation : CIPI, PPI, CDPI, CPRO
- Les actions courtes : (Plan de formation, investissement formation)
- La POE collective

Période d'engagement et de réalisation des actions de formation :

- ➔ Un **engagement** des actions de formation du **01/07/2017 au 30/06/2018**
- ➔ Des **réalisations** d'actions de formation du **01/07/2017 au 31/12/2018**.

Par ailleurs, pour tenir compte du montant de l'enveloppe disponible au regard du volume des besoins identifiés sur les territoires, **le nombre de projets par entreprise pourra être limité.**

Régions éligibles :

Le FAF.TT a souhaité cibler son intervention dans les 5 régions concentrant l'activité de la filière aéronautique :

- ❖ **Pays de la Loire**
- ❖ **Nouvelle-Aquitaine**
- ❖ **Occitanie**
- ❖ **Hauts-de-France**
- ❖ **Ile-de-France**

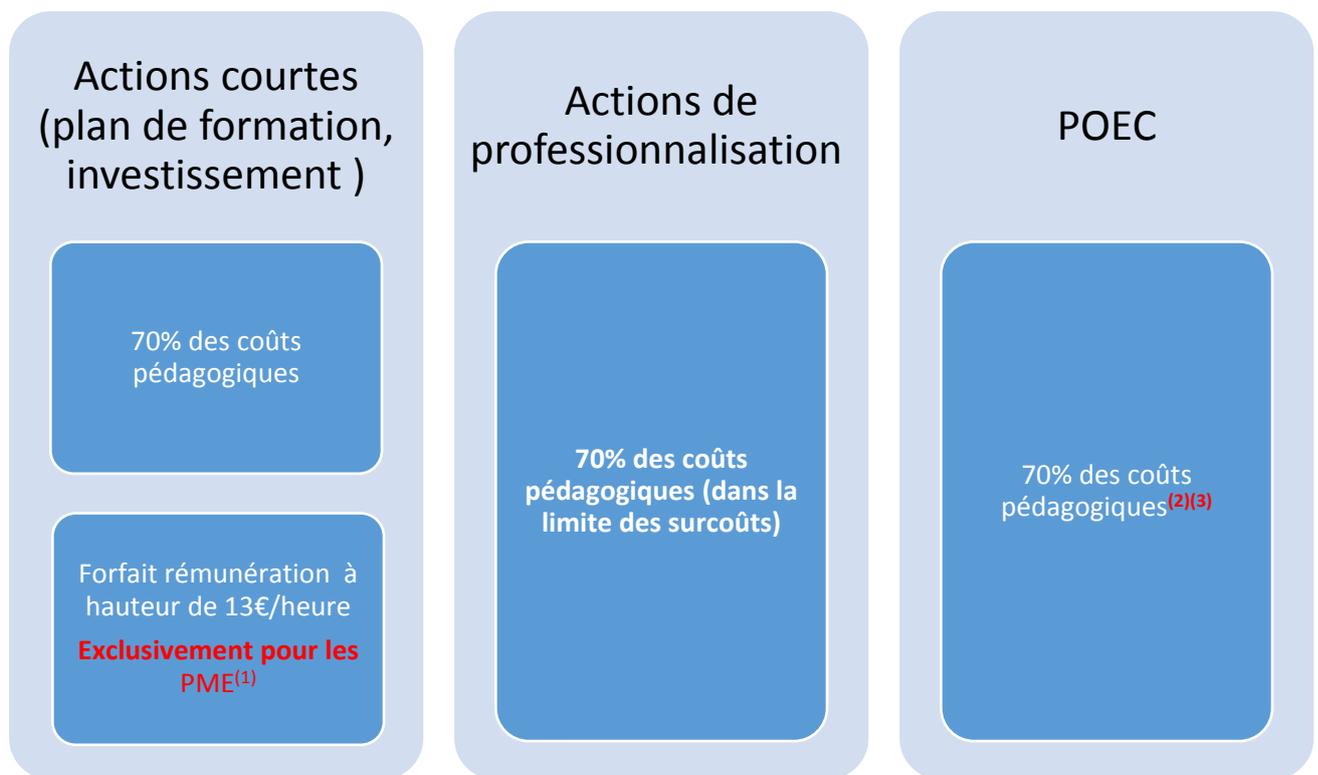
Actions cofinancées :

Le cofinancement du FPSPP peut être mobilisé au bénéfice de tout projet de formation répondant aux besoins de compétences et de qualification dans les métiers de l'aéronautique, allant des activités de production à celles de la supply chain.

Quelques illustrations :

Métiers de l'usinage, de l'assemblage, de la soudure, de la mécanique, de l'électronique, matériaux composites, peinture, contrôle qualité,...

Quel cofinancement du FPSPP ?



(1) Le FPSPP a retenu la définition européenne cumulant 3 critères :

L'effectif total de l'entreprise est strictement inférieur à 250 salariés (ETP permanents et intérimaires)

L'entreprise est autonome : moins de 25% du capital et/ou des droits de vote sont détenus par une autre entreprise

Le chiffre d'affaires annuel de l'entreprise est inférieur ou égal à 50 millions d'euros

OU

Le total du bilan annuel de l'entreprise est inférieur ou égal à 43 millions d'euros

Chaque ETT concernée devra compléter une attestation sur l'honneur téléchargeable sur le site e-missions.

(2) Ce cofinancement sera combiné à la prise en charge standard de la POEC par le FAF.TT

(3) Le COTEC se réserve la possibilité de plafonner la subvention FPSPP en cas de coûts pédagogiques proposés en décalage avec les pratiques tarifaires constatées

Comment mobiliser le cofinancement ?

Quel que soit le parcours de formation souhaité, prenez contact avec votre délégué(e) ou conseiller(e) sur votre territoire pour lui soumettre votre projet.

Il ou elle vous accompagnera dans la construction de votre projet de formation en assurant la conformité des actions par rapport aux engagements pris avec le FPSPP ainsi que le montage financier de l'opération.

Pour constituer un dossier, les pièces à transmettre à votre délégué(e) ou conseiller(e) en région sont :

- le programme de la formation
- l'application de chiffrage financier
- une fiche salarié dûment complétée *(ce document ne sera pas à fournir dans le cas de la POEC)*

Elles sont téléchargeables sur [e-missions](#).

Parcours de formation collectifs

Opération collective inter-entreprise

Vous réalisez une action de formation professionnalisante **dans le cadre d'une Opération collective**

1/ Adressez un dossier à votre délégué(e), conseiller(e) en région (cf **pièces constitutives d'un dossier**)*

2/ Lorsque le dossier a été validé, dressez votre DRF en ligne via GEDEXTRA**

précisez dans la zone de commentaire que l'action est cofinancée dans le cadre de "**mutéco aéronautique**" et/ou indiquez le n° opération collective communiqué par votre délégué(e)

3/Remboursement,

a) Comme pour toute action professionnalisante, remboursement du forfait via GEDEXTRA/GEDEFFI

b) Effectuer la demande de **remboursement du surcoût via le module PLAN/investissement** avec en commentaire "**mutéco aéronautique**"

Parcours de formation individuels dans le cadre de la professionnalisation

Formation individuelle

Vous réalisez une action de professionnalisation (**période de professionnalisation , CDPI, CIPI...**)

1/ Adressez un dossier à votre délégué(e), conseiller(e) en région (cf **pièces constitutives d'un dossier**)*

2/ Lorsque le dossier a été validé, adressez votre DRF en ligne via GEDEXTRA**

précisez dans la zone de commentaire que l'action est cofinancée dans le cadre de "**mutéco aéronautique**" et/ou indiquez le n° OPAL communiqué par votre délégué(e)

3/Remboursement,

a) Comme pour toute action professionnalisante, remboursement du forfait via GEDEXTRA/GEDEFFI

b) Effectuer la demande de **remboursement du surcoût via le module PLAN/investissement** avec en commentaire "**mutéco aéronautique**"

Parcours de formation individuels (Plan de formation, investissement)

Formation individuelle

Vous réalisez une action de formation **hors dispositifs de la professionnalisation**

1/ Adressez un dossier à votre délégué(e), conseiller(e) en région (cf **pièces constitutives d'un dossier**)*

2/ Lorsque votre dossier a été validé, adressez votre DRF (**document spécifique*****) au FAF.TT maildrf@faftt.fr

3/ Vous adressez au FAF.TT un dossier de demande de remboursement (**document spécifique*****) la copie de l'accord DRF adressé par le FAF.TT

Parcours de POEC

Formation POEC

1/ Adressez un dossier à votre délégué(e), conseiller(e) en région (cf **pièces constitutives d'un dossier**)*

2/ Lorsque le dossier a été validé, adressez votre DRF en ligne via GEDEXTRA**
précisez dans la zone de commentaire que l'action est cofinancée dans le cadre de "**mutéco aéronautique**"

3/ Le dossier sera présenté en COTEC pour validation et bénéficiera du cofinancement "**mutéco aéronautique**" si et seulement si les étapes 1 et 2 ont été respectées

*Programme de formation, application de chiffrage financier et fiche salarié (sauf action POEC)

**pour les DRF en ligne, connectez-vous à Gedextra. La connexion se fait à l'aide de votre identifiant et votre mot de passe.

*** la DRF spécifique et la demande de remboursement (DR) spécifique sont téléchargeables sur le [site e-missions](#)